

Nombre de conseillers en exercice..... 29  
Nombre de conseillers présents ..... 23  
Nombre de votants..... 27

**Délibération n° 2023-21**

Nomenclature :  
1.4 – Autres contrats

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf juin, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de MARSANNAY-LA-CÔTE, légalement convoqué par M. Jean-Michel VERPILLOT, Maire, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie.

**Date de la convocation** : le 13 juin 2023

### **Étaient présents :**

- M. Jean-Michel VERPILLOT, Maire ;
- Mmes Catherine PAGEAUX, Corinne BUGAUT-MITTOU, Corinne PIOMBINO, Catherine CAZIN, Nicole VERPEAUX, Annick COURTOIS, Marie GILLARD-HUGUENOT, Sylvie BOUYSSOU, Véronique LE GRAND, Khadija MARZAQ, Isabelle ALIBERT-COLLOTTE, Julie BARNET, Elsa GOUBALI, Sophie LAGNIER ;
- MM. Jacquy GOUBET, Emmanuel DUFOUR, Jean-François GUINOT, Dominique MARTIN, Jean-Paul TRIMOULINARD, Frédéric FICHET, Sébastien COUETTE, Florent ROYER ;

### **Étaient absents et excusés :**

- Mmes Maryse PATAILLE, Nathalie GAY ;
- MM. Éric GUYARD, Laurent FEBVAY, David COLIN, Gérald BOUTET ;

### **Pouvoirs :**

- Mme Maryse PATAILLE à Mme Catherine PAGEAUX,
- Mme Nathalie GAY à Mme Sophie LAGNIER,
- M. Éric GUYARD à Mme Corinne BUGAUT-MITTOU,
- M. David COLIN à M. Emmanuel DUFOUR,
- M. Gérald BOUTET à Mme Isabelle ALIBERT-COLLOTTE.

La séance ouverte, Mmes Véronique LE GRAND et Julie BARNET ont été désignées pour remplir les fonctions de secrétaires de séance.

### **CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE TERRAINS POUR DES JARDINS FAMILIAUX ET UN VERGER DE SAUVEGARDE AVEC L'ASSOCIATION « JARDINS ET VERGERS DE MARSANNAY-LA- CÔTE » - AVENANT n°1**

La commune de Marsannay-la-Côte est propriétaire de terrains cultivables propices au jardinage et aux arbres fruitiers en milieu péri-urbain sur lesquels elle souhaite promouvoir, en lien avec l'Association « Jardins et Vergers de Marsannay-la-Côte », l'installation de jardins familiaux et d'un verger de sauvegarde.

Ce projet s'inscrit dans une démarche durable engagée par la municipalité autour des valeurs suivantes : convivialité, solidarité, entraide, mixité générationnelle, diversification de la consommation alimentaire vers des produits frais et sains, sauvegarde des variétés locales.

Accusé de réception en préfecture  
021-212103907-20230620-DELIB2023-21-DE  
Date de réception préfecture : 21/06/2023

Dans cet objectif, une convention de mise à disposition de terrains pour des jardins familiaux et un verger de sauvegarde a été conclue, et adoptée par le Conseil Municipal en séance du 8 avril 2019 pour une durée de douze ans.

En cours d'exécution de la convention précitée, la commune de Marsannay-la-Côte et l'association « Jardins et Vergers de Marsannay-la-Côte » ont souhaité élargir le périmètre de la mise à disposition des terrains et prévoir l'installation de deux petites serres sur la nouvelle parcelle ajoutée à la convention.

Ainsi, un avenant n°1 à la convention doit être signé par les parties. Les modifications à la convention initiale portent sur :

- Article 1 : l'article 1 « Objet – désignation » est modifié. Il est inclus la partie hachurée de la parcelle à Marsannay-la-Côte cadastrée section BL n° 113 sise en « Es Barres » d'une surface de 11 a 70 ca (plans de situation de cette parcelle joint en annexe).  
Ce terrain est à ce jour en nature de friche et de verger en bon état. La commune y a édifié en 2023 une construction en bois sans aménagements intérieurs : abri de jardin « Chalet des jardins » destiné à être le local technique commun qui était prévu à l'article 2 de la convention de 2019.  
Ce terrain inclus à la convention est traversé par un chemin permettant l'accès piéton réservé aux enfants des écoles et leurs accompagnateurs au terrain communal cadastré BL52a sis en « Es Barres », lequel fait l'objet d'un contrat de prêt à usage - jardins rue du Rocher signé le 12 avril 2021 entre la Commune et l'association « Jardins et Vergers de Marsannay-la-Côte » (voir plan de cette parcelle joint).
- Article 2 : l'article 2 « Destination » est modifié. Il est supprimé l'installation d'une toilette sèche dans le local technique commun d'une part, et il est prévu l'installation de deux petites serres démontables sur la partie de la parcelle BL N° 113 « Es Barres », utilisées par l'association pour les besoins de l'animation des jardins des enfants, et ceux de l'association. Il est aussi précisé la destination du local technique commun « Chalet des jardins ».
- Article 3 : l'article 6 « Obligations de l'association » est modifié. Il est supprimé l'entretien courant de la toilette sèche du local technique commun et il est ajouté l'entretien courant du verger présent sur la partie de la parcelle BL N° 113 « Es Barres » ajoutée à la convention ; la partie ombragée de ce verger pourra servir de zone de repos pour les enfants des écoles. Il est aussi précisé la responsabilité de l'ouverture et la fermeture de l'accès à la partie hachurée de la parcelle BL n°113 et au « Chalet des jardins ».

Toutes les autres clauses de la convention adoptée par le Conseil Municipal en séance du 8 avril 2019 demeurent inchangées.

Vu l'avis favorable, à l'unanimité des membres présents à la commission « Finances » réunie le 9 juin 2023,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, M. Jean-François GUINOT ne prenant pas part au vote, étant membre de l'association :**

- ⇒ **d'approuver l'avenant n°1 de la convention de mise à disposition de terrains à l'association « Jardins et vergers de Marsannay-la-Côte », pour la création de jardins familiaux et d'un verger de sauvegarde,**
- ⇒ **d'autoriser Monsieur le Maire à la signer, ainsi que tout document utile.**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme au registre,  
À Marsannay-la-Côte, le 20 juin 2023

Le Maire

Jean-Michel VERPILLOT

Accusé de réception en préfecture  
021-212103907-20230620-DELIB2023-21-DE  
Date de réception préfecture : 21/06/2023